

INVESTIR LA FONCTION DE TUTEUR DE STAGE



FORMATION
CONTINUE

Institut de Formation
des Soins Infirmiers



Durée: 3 jours (2+1)

Sessions en 2022:

- 21-22 mars - 7 avril
- 5-6 mai - 24 mai
- 13-14 octobre - 7 novembre
- 24-25 novembre - 12 décembre

Horaires: 9h - 17h

Nombre de participants: 15 personnes

Tarifs: 110€ /pers et par jour

920€/ jour pour un groupe



Institut de formation en soins infirmiers du Centre
Hospitalier Le Vinatier
BP 30039 - 95 boulevard Pinel - 69678 BRON Cedex

Publics concernés

Cette formation vise à accompagner tout tuteur ou professionnel intéressé à réfléchir sur la posture d'accompagnement du stagiaire et plus particulièrement sur la posture de tuteur de stage

Objectifs

=> Identifier et préciser les missions et rôles du tuteur et son inscription dans le dispositif d'encadrement du référentiel de formation

=> Élaborer et structurer un accompagnement efficient des stagiaires à partir des pratiques d'encadrement existantes dans votre structure

95% de satisfaction

Méthodes

=> Apports théoriques / Echanges
=> Travaux de groupe / Mises en situation

=> Réflexion à partir de situations emblématiques

Éléments de contenu

=> La notion de compétence

=> La notion d'évaluation et ses outils

=> L'ensemble du dispositif d'encadrement

Méthode d'évaluation

=> Autopositionnement - évaluation des acquis

Intervenants

Cadres de santé formateurs de l'IFSI le Vinatier - Centre hospitalier Le Vinatier

Lieu

IFSI Le Vinatier (Bron)

Pour toute demande liée à une situation de handicap merci d'envoyer un mail à :
_referenthandicapifsi@ch-le-vinatier.fr

Institut de Formation
des Soins Infirmiers



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Erasmus+

Bulletin d'inscription

Je souhaite m'inscrire à la formation continue intitulée:

Investir la fonction de tuteur de stage

M. / Mme :

Fonction :

Service :

Etablissement :

Tél. personnel :

E-mail professionnel ou personnel :
.....

Adresse du service de formation continue:
.....
.....

Code Postal :

Ville :

él :

E-mail :

Prise en charge
individuelle

Prise en charge
institutionnelle
(joindre une attes-
tation de prise en
charge financière
de l'employeur)

Une convention de formation sera établie.

Date et Signature: